



POUR DÉCISION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avis de décès	1
II. Composition de l'Organisation	3
III. Progrès de la législation internationale du travail	4
IV. Administration interne	7

I. Avis de décès

M. Ashraf W. Tabani

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 16 juillet 2009, de M. Ashraf Tabani, déjà présent à la 63^e session de la Conférence internationale du Travail, en 1977, en qualité de délégué des employeurs, et membre employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail depuis 1990. M. Tabani a siégé aux sessions de la Conférence et du Conseil d'administration de juin 2009.
2. Né à Rangoon (aujourd'hui Yangon) le 17 décembre 1930, M. Tabani a fait une partie de ses études aux Etats-Unis, obtenant un diplôme d'ingénieur textile au *College of Textile and Science* de Philadelphie. Cette expérience a sans aucun doute contribué à l'ouverture d'esprit et à l'intérêt pour les questions internationales qui l'ont caractérisé par la suite, qualités précieuses pour celui qui sera amené à diriger l'un des principaux groupes industriels du Pakistan, présent dans des secteurs extrêmement divers (textile, confection, cuir, tourisme, automobile, transports maritime et aérien, production d'électricité, pétrole et gaz, métallurgie, chimie, fabrication d'engrais, de ciment, de produits pharmaceutiques, etc.). Au fil de sa carrière, M. Tabani a été président du conseil d'administration de la Banque de développement industriel du Pakistan, de l'Office de promotion des exportations, de la Direction du coton du Pakistan, de la Direction des pêcheries et de l'Association pakistanaise des filatures de soie et de rayonne. De 1978 à 1981 puis de 1985 à 2009, il a été président de la Fédération des employeurs du Pakistan et a eu le privilège d'assumer la présidence de l'Organisation internationale des employeurs. Il a aussi été ministre des Finances, de l'Industrie, des Droits d'accise et des Impôts du gouvernement de la province du Sindh de 1981 à 1984 et gouverneur de cette même province de 1987 à 1988.
3. M. Tabani a pris part aux travaux de l'OIT pendant de longues années, occupant un grand nombre de postes clés au sein de l'Organisation. Il a été ainsi Vice-président employeur de la Conférence régionale asiatique en 1991 et Vice-président employeur de la Conférence internationale du Travail en 1993 et 2008. Ardent défenseur de l'OIT, il s'est employé avec la dernière énergie à améliorer les modalités de fonctionnement de l'Organisation. Il était tout à fait opportun à ce titre qu'il accepte d'assurer la charge de Vice-président employeur lors de la discussion consacrée en 2007 au renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation. M. Tabani attachait une importance particulière à cette «grande entreprise», pour reprendre ses termes, et, si l'OIT est sortie renforcée de l'exercice, c'est certainement grâce à ce que lui-même a fait pour cette réalisation majeure qu'est la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008).
4. Tout au long de son parcours personnel et professionnel, M. Tabani a fait preuve d'une foi sans faille dans la justice sociale, défendant avec conviction l'idée que les pays en développement ne doivent pas être les laissés-pour-compte du progrès économique et social et que l'emploi, sous la forme du travail décent, doit jouer un rôle de tout premier plan dans la lutte contre la pauvreté. Il laisse le souvenir d'un homme empreint de modestie, dévoué à sa famille, toujours courtois mais ferme dans ses convictions, un homme véritablement attaché aux valeurs de l'OIT et au principe du tripartisme.
5. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Tabani ainsi qu'à la Fédération des employeurs du Pakistan.***

M. Mohamed Samba Kébé

6. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 26 juillet 2009, de M. Mohamed Samba Kébé (République de Guinée), ancien secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) et ancien membre travailleur du Conseil d'administration du BIT.
7. Né en 1942 à Boké, M. Kébé suit des études de chimie qui le conduisent à la profession d'enseignant. Parallèlement, ce syndicaliste charismatique sert avec une énergie inlassable les causes qui lui sont chères, parmi lesquelles la lutte contre l'apartheid. Son engagement le porte à la direction de la CNTG dont il occupera le poste de secrétaire général pendant quinze ans, de 1985 à 2000. Ce panafricaniste convaincu sera également président de l'Organisation des travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO) et vice-président et membre du comité exécutif de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA). Il joue ainsi un rôle très important dans l'essor du mouvement syndical africain.
8. En juin 1990, M. Kébé est élu membre travailleur du Conseil d'administration, fonction qu'il occupera jusqu'en mai 1993. De 1985 à 2000, il participe à 13 sessions de la Conférence internationale du Travail.
9. Ceux qui ont eu le privilège de travailler avec M. Kébé ou simplement de le côtoyer garderont en mémoire l'image d'un grand dirigeant syndical entièrement au service de la classe ouvrière guinéenne, africaine et internationale. Sa disparition est une grande perte pour le mouvement syndical mondial.
10. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses sincères condoléances à la famille de M. Mohamed Samba Kébé ainsi qu'à la Confédération nationale des travailleurs de Guinée.***

M. Jack Coates

11. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 17 juillet 2009, du lieutenant-colonel de l'armée de l'air M. Jack Coates, décoré de la *Distinguished Flying Cross* (DFC) et nommé *Commander of the Order of the British Empire* (CBE). Ancien délégué employeur du Royaume-Uni à la Conférence internationale du Travail, il était aussi membre employeur du Conseil d'administration.
12. Né le 28 septembre 1920, John Arthur Gordon Coates a reçu une éducation britannique traditionnelle, avant d'entrer, en 1938, au *Trinity College* de Cambridge où il a étudié les sciences mécaniques. Ses études universitaires ayant été interrompues par la seconde guerre mondiale, il s'engage dans la Royal Air Force et commence à prendre part aux opérations actives en août 1940. Il combat au-dessus de la mer Noire, de la mer Egée et de la Méditerranée, effectuant des sorties de reconnaissance et fournissant un appui aux convois et aux actions militaires terrestres et maritimes. A l'âge de 21 ans, en poste dans la partie occidentale du désert nord-africain, il est promu au rang de chef d'escadron et de lieutenant-colonel de l'armée de l'air. Il a par la suite reçu une citation à l'ordre et s'est vu décerner la *Distinguished Flying Cross* pour un acte de bravoure exceptionnelle.
13. Lorsqu'il quitte la Royal Air Force en 1946, Jack Coates entreprend des études de gestion du personnel à la *London School of Economics*, avant de rejoindre la société *Imperial Chemicals Industries* (ICI) en 1948. Il monte dans la hiérarchie et il est promu directeur général de la coordination du personnel de la société à l'échelon international. En 1980, il est nommé *Commander of the Order of the British Empire* (CBE) pour services rendus au

monde de l'industrie. Il a également présidé la Commission internationale du travail de la Confédération de l'industrie britannique.

14. Jack Coates a été délégué des employeurs du Royaume-Uni à la Conférence internationale du Travail de 1974 à 1980, et membre employeur du Conseil d'administration de 1975 à 1981. Il dirigeait le groupe des employeurs pendant les débats de la Réunion consultative tripartite sur les relations entre les entreprises multinationales et la politique sociale, et a de ce fait joué un rôle décisif dans l'élaboration de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales), adoptée par le Conseil d'administration en novembre 1977. Trente ans plus tard, ce texte novateur reste l'un des instruments clés de la promotion des normes et des principes du travail dans le monde de l'entreprise. M. Coates a aussi occupé les fonctions de Vice-président employeur à la 63^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 1977).
15. Il se décrivait comme un employeur conscient de ses responsabilités. A ses yeux, ce que l'on appelle maintenant la «responsabilité sociale des entreprises» était tout simplement la manière correcte de gérer une entreprise. Convaincu que grâce à leurs activités les grandes entreprises mondiales pouvaient être un vecteur efficace de progrès pour les pays en développement, il n'en était pas moins conscient des risques que pouvaient induire la puissance et l'envergure de ces entreprises. Il estimait que l'OIT devait éviter de gaspiller son énergie à tenter de résoudre des questions politiques ne relevant pas de son mandat, et qu'elle devait tirer le meilleur parti de son «influence étendue et de son grand prestige», en les mettant au service de sa raison d'être première: l'amélioration des conditions de vie de millions de travailleurs et travailleuses dans le monde entier. L'Organisation se souviendra de Jack Coates comme d'un homme courageux, intègre et consensuel, qui prenait toujours le temps d'écouter – et de comprendre –, ce que ses homologues, membres gouvernementaux et membres travailleurs, avaient à dire, et qui parvenait souvent à trouver un terrain d'entente potentiel, tout en véhiculant clairement le point de vue du monde de l'entreprise.
16. *Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Coates, ainsi qu'à la Confédération de l'industrie britannique.*

II. Composition de l'Organisation

17. Aux termes de l'article 1, paragraphe 3, de la Constitution et de l'article 27 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, un membre de l'Organisation des Nations Unies peut devenir Membre de l'Organisation internationale du Travail en communiquant au Directeur général son acceptation formelle des obligations découlant de la Constitution.

Admission de la République des Maldives en qualité de Membre

18. Dans une lettre datée du 3 décembre 2008, reçue le 15 mai 2009, le gouvernement de la République des Maldives, qui est membre de l'Organisation des Nations Unies depuis le 21 septembre 1965, a communiqué au Directeur général son acceptation formelle des obligations découlant de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail.
19. En conséquence, la République des Maldives est devenue le 183^e Etat Membre de l'Organisation internationale du Travail le 15 mai 2009.

III. Progrès de la législation internationale du travail

Ratifications de conventions et de protocoles relatifs à des conventions

20. Entre la 304^e session du Conseil d'administration et le 15 septembre 2009, le Directeur général a enregistré les **27** ratifications de conventions internationales du travail suivantes. Il a également enregistré la ratification d'**un** protocole.

Bahreïn

Ratification enregistrée le 9 septembre 2009:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Brésil

Ratification enregistrée le 15 juin 2009:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Bulgarie

Ratification enregistrée le 17 juillet 2009:

Convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996

Chypre

Ratification enregistrée le 14 mai 2009:

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Espagne

Ratification enregistrée le 5 mai 2009:

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Inde

Ratification enregistrée le 25 mars 2009:

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

Islande

Ratifications enregistrées le 24 mars 2009:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969

Kiribati

Ratifications enregistrées le 17 juin 2009:

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Lettonie

Ratification enregistrée le 9 février 2009:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

Maroc

Ratifications enregistrées le 3 avril 2009:

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981

Niger

Ratifications enregistrées le 19 février 2009:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Norvège

Ratification enregistrée le 10 février 2009:

Convention du travail maritime, 2006

Ouzbékistan

Ratification enregistrée le 6 mars 2009:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Panama

Ratification enregistrée le 6 février 2009:

Convention du travail maritime, 2006

Pays-Bas

Ratification enregistrée le 15 janvier 2009:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

Philippines

Ratification enregistrée le 21 avril 2009:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949

République arabe syrienne

Ratifications enregistrées le 19 mai 2009:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Timor-Leste

Ratifications enregistrées le 16 juin 2009:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Déclarations concernant l'application de conventions à des territoires non métropolitains (article 35 de la Constitution)

Le Directeur général a enregistré les déclarations suivantes concernant l'application de conventions internationales du travail à des territoires non métropolitains.

Danemark

Déclaration enregistrée le 28 janvier 2009:

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Non applicable: Groenland et îles Féroé.

Royaume-Uni

Déclaration enregistrée le 5 mai 2009:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Applicable sans modification: Sainte-Hélène.

Ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1997

Depuis la 303^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu les ratifications et acceptations de l'instrument suivantes:

Erythrée	Acceptation	23 septembre 2009
Jamaïque	Ratification	17 décembre 2008
Lettonie	Acceptation	6 février 2009
Serbie	Ratification	16 septembre 2009

Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève maintenant à **111**, dont six par des Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable¹.

IV. Administration interne

L'article 4.2 *d*) du Statut du personnel dispose que:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

Les nominations et promotions ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

M. Paulo Bárcia (Portugal)

M. Bárcia a été nommé directeur du Département des services pour les relations, réunions et documents (RELCONF), à compter du 1^{er} avril 2009. Il est né en 1952.

M. Bárcia a obtenu en 1974 une maîtrise en économie de l'Université de Lisbonne (Portugal), sa matière principale étant le développement des ressources humaines.

Il est entré au service du BIT en 1984 en qualité de conseiller technique principal de divers programmes de formation professionnelle en Angola gérés par le BIT et le PNUD. En 1992, il a été nommé conseiller régional du BIT pour la formation professionnelle en Afrique au bureau régional d'Abidjan et, de 1993 à 1999, il a exercé les fonctions de spécialiste principal des ressources humaines au sein de l'équipe multidisciplinaire de Dakar.

De 1999 à 2004, M. Bárcia a fait partie du corps diplomatique portugais, en qualité d'attaché chargé des affaires du travail auprès de la Mission permanente du Portugal à Genève. Pendant cette période, il a été délégué gouvernemental à la Conférence internationale du Travail, membre du Conseil d'administration (de 1999 à 2002) et

¹ A la date où ces lignes sont écrites, il manque 11 ratifications/acceptations d'Etats Membres pour que l'instrument entre en vigueur.

coordonnateur régional pour l'Europe occidentale (de 2002 à 2004). En juillet 2004, il est revenu au BIT pour y occuper les fonctions de Directeur du bureau de Lisbonne.

Avant d'entrer au service du BIT, M. Bárcia était professeur d'université, codirecteur d'une ONG travaillant dans le domaine du développement et consultant international.

M^{me} Anna Biondi (Italie)

M^{me} Biondi a été nommée directrice adjointe du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), Secteur du dialogue social, à compter du 1^{er} février 2009. Elle est née en 1958.

M^{me} Biondi est titulaire d'un diplôme en sciences politiques (avec mention) de l'université *C. Alfieri* de Florence (1983).

Avant d'entrer au BIT, elle a occupé le poste de directrice adjointe puis celui de directrice du bureau de Genève de la Confédération syndicale internationale. Elle fut la première femme à être élue secrétaire du groupe des travailleurs au Conseil d'administration du BIT. Elle faisait partie de l'équipe qui a négocié la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). En décembre 2007, elle a été élue première vice-présidente de la Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ONU, où elle représentait la communauté des ONG de Genève. Lors du Congrès fondateur de la Confédération syndicale internationale (2006), elle était chargée de coordonner la composition du nouveau Conseil général.

De 1990 à 1998, elle a vécu à New York où elle était présidente d'INCA USA. Elle avait pour tâche d'administrer une organisation à but non lucratif financée par le gouvernement et les syndicats italiens et possédant des bureaux dans l'ensemble des États-Unis, dispensant gratuitement des conseils en matière de sécurité sociale et d'émigration. Elle a en outre exercé les fonctions de notaire dans l'État du New Jersey de 1995 à 1998.

De 1986 à 1990, elle a vécu à Rome, en Italie, où elle a travaillé pour la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL). Elle a été chargée de coordonner les activités de la première délégation de la CGIL lors du Congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui a eu lieu à Melbourne en Australie (1988). A Rome, elle a aussi occupé la fonction de directrice adjointe de l'Institut de la Méditerranée, où elle était chargée de publier la revue *Quaderni dell'Istituto Mediterraneo*. En tant que représentante de la CGIL-CISL-UIL au Comité de la jeunesse de la Confédération européenne des syndicats, elle était membre du conseil d'administration du Centre européen de la jeunesse et de la Fondation européenne pour la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Elue membre du conseil municipal de la ville de Figline Valdarno en 1980, elle était porte-parole du groupe socialiste, avant de quitter l'Italie, au bénéfice d'une bourse «F. Vals» du Parlement européen à Luxembourg (1983).

M. Guiseppe Casale (Italie)

M. Casale a été nommé directeur du Programme de l'administration et de l'inspection du travail (LAB/ADMIN), Secteur du dialogue social, à compter du 1^{er} avril 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en mars 2002.

M. Rafael Diez de Medina Suarez (République de Bolivie)

M. Diez de Medina Suarez a été nommé directeur du Département de statistique (STATISTICS) et promu au grade D.1 à compter du 15 mai 2009. Il est né en 1960.

M. Diez de Medina est titulaire d'une licence en économie et d'un doctorat en économie et économétrie de l'*Universidad de la República* (Uruguay) et a suivi des études universitaires supérieures en statistique au CIENES (Chili) et à l'INE (Espagne). Il a obtenu divers diplômes universitaires dans le domaine de l'analyse et de la modélisation des séries chronologiques, des techniques d'échantillonnage appliquées aux enquêtes auprès des ménages et dans d'autres disciplines.

Depuis qu'il est entré au BIT en 2003, M. Diez de Medina a travaillé au Département de l'intégration des politiques en tant qu'économiste principal et au sein du Cabinet du Directeur général, en qualité de conseiller principal pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Avant de prendre ses fonctions au BIT, il avait travaillé pendant 18 ans pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), où il était conseiller régional pour les questions relatives aux marchés du travail et conseiller spécial du secrétaire exécutif, ainsi que directeur du bureau de la CEPALC à Montevideo (Uruguay). Il était professeur principal de statistique, de techniques d'échantillonnage, d'économétrie et d'économétrie appliquée à l'*Universidad de la República* (Uruguay), à l'*Universidad de Montevideo* et à l'*Universidad Católica del Uruguay* (UCUDAL) et, en qualité de professeur associé, il a donné des cours dans de nombreuses universités d'Amérique latine. Avant d'intégrer l'ONU en 1986, il a travaillé comme conseiller technique et directeur de la Division des enquêtes auprès des ménages à l'Institut national de la statistique (INE) en Uruguay et en qualité de consultant auprès de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de l'OIT, de la GTZ (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*), du FNUAP, du PNUD, de la FAO, de l'ONUDI, de l'OMT, de l'OEA, de l'OIM et de l'OMS, pour les questions de statistiques dans le domaine des enquêtes auprès des ménages et des établissements, des questions de pauvreté et des statistiques du travail. Il a aussi travaillé comme conseiller auprès des bureaux nationaux de statistique de la plupart des pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes.

Il est l'auteur de nombreuses publications sur les questions statistiques et économiques, axées principalement sur les programmes de réduction de la pauvreté, la répartition des revenus, le développement et l'économie du travail, et la modélisation microéconométrique.

M. Kamran Fannizadeh (République islamique d'Iran)

M. Fannizadeh a été nommé directeur du Programme de promotion de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail (DECLARATION) et il a été promu au grade D.1, à compter du 1^{er} avril 2009.

Né en 1961, M. Fannizadeh est titulaire d'une licence d'économie de l'Université de Téhéran, d'une maîtrise en économie financière de l'Université de Londres (*School of Oriental and African Studies*), et il a fait sa thèse sur le thème de la sociologie des relations professionnelles à l'Université de Genève. Il a suivi plusieurs formations en gestion et en techniques de négociation collective, notamment à l'Université de Cornell.

Depuis qu'il est entré au service du BIT en 1999, il a occupé le poste de Coordonnateur de l'Unité d'appui à la gestion du Secteur des normes et des principes fondamentaux au travail, où il était surtout en relation avec les mandants et chargé des questions administratives et des grandes orientations de ce secteur, sous l'autorité directe du Directeur exécutif du Secteur des normes et des principes fondamentaux au travail. Avant d'intégrer le BIT, M. Fannizadeh a travaillé au ministère du Travail et des Affaires sociales de la République islamique d'Iran, où il a occupé diverses fonctions ayant un rapport avec les domaines d'action de l'OIT et les normes internationales du travail. M. Fannizadeh est l'auteur de plusieurs travaux dans ces disciplines.

M. Tayo Fashoyin (Nigéria)

M. Fashoyin a été nommé directeur du Département des relations professionnelles et des relations d'emploi (DIALOGUE), secteur du dialogue social, à compter du 1^{er} avril 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en mars 2005.

M^{me} Carole Logan (Canada)

M^{me} Logan a été nommée Cheffe de l'Unité d'évaluation (EVAL), et promue au grade D.1, à compter du 15 septembre 2009. Elle est née en 1959.

M^{me} Logan est titulaire d'une licence en administration des affaires de l'Université d'Ottawa. En novembre 1998, elle a été invitée à rejoindre l'équipe de transition du BIT, sous la direction de M. Juan Somavia, alors futur Directeur général. Elle a dispensé des conseils à l'équipe et été directement associée à l'élaboration des documents portant sur les nouvelles procédures de gestion, la budgétisation stratégique, l'évaluation et les pratiques en matière d'audit.

Depuis son entrée en fonctions au BIT en 2001, M^{me} Logan est chargée d'assurer la liaison entre le Cabinet du BIT et le Centre international de formation de Turin et de donner des conseils stratégiques, d'organiser des réunions d'information et de formuler des recommandations à l'intention des membres du Cabinet et des hauts responsables du BIT sur toute une gamme de programmes, et sur des questions financières, administratives, juridiques ou liées aux ressources humaines. Elle a représenté le Cabinet dans les débats des comités de haut niveau, notamment concernant le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) et le Comité consultatif pour les changements de structure (OCAC), qui visaient à améliorer le déroulement des opérations et des programmes.

Avant 2001, M^{me} Logan a occupé pendant 25 ans des postes d'encadrement dans les services publics canadiens, principalement dans le domaine de la gestion, de la gestion financière des entreprises et de l'administration.

M^{me} Martina Lubyova (Slovaquie)

M^{me} Lubyova a été nommée directrice du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Moscou, et promue au grade de D.1 à compter du 1^{er} avril 2009. Elle est née en 1967.

M^{me} Lubyova est titulaire d'un doctorat en économie du travail (2002) de la *State University* de New York (SUNY) et du *Centre for Economic Research and Graduate Education* (Centre de recherche en économie et d'enseignement supérieur) de la *Charles University* de Prague. Elle avait auparavant obtenu un doctorat en statistique (1999) de l'*Economics University* de Bratislava; elle est aussi docteur en droit (JUDr, 1988) et possède une maîtrise de physique (1991) de la *Comenius University* de Bratislava où elle a par ailleurs suivi des cours de journalisme en 1986-87.

M^{me} Lubyova est entrée au service du BIT en 2000 en qualité de spécialiste du développement de l'emploi dans l'équipe consultative pour l'Asie du Sud à New Delhi. A partir de 2003, elle a exercé la fonction de spécialiste principale de l'emploi de l'Equipe consultative multidisciplinaire (EMD) pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Moscou. Grâce à son expérience dans les domaines de l'économie internationale et du travail et dans celui des affaires sociales, M^{me} Lubyova a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre au plan national de nombreux cadres et politiques pour l'emploi. Elle a représenté l'OIT en de nombreuses occasions au cours de sa carrière, en particulier pour défendre les idées de l'Organisation en matière de travail et de politique sociale, telles qu'elles sont consacrées dans l'Agenda du travail décent. M^{me} Lubyova est l'auteur de plusieurs articles

publiés dans des revues internationales et elle a collaboré à l'écriture de plusieurs livres et autres publications sur le thème du travail et des questions sociales.

Avant d'entrer au BIT, M^{me} Lubyova a travaillé comme conseillère juridique auprès du ministère des Finances de la République slovaque, en qualité de chercheuse à la *Slovak Academy of Sciences* à Bratislava et à la *Czech Academy of Sciences* à Prague et en qualité de partenaire associée pour la Slovaquie auprès du Secrétariat de l'OCDE (Département de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales) à Paris. Elle a aussi été chargée d'assurer plusieurs cours de 2^e cycle et de 3^e cycle à la *Charles University* de Prague et à l'*Economics University* de Bratislava.

M. Emmanuel Reynaud-Fourton (France)

M. Reynaud-Fourton a été nommé directeur du Projet du centenaire, Institut international d'études sociales (INST), à compter du 1^{er} avril 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en mars 1998.

M^{me} Grace Strachan (Jamaïque)

M^{me} Strachan a été nommée conseillère spéciale pour la gestion du changement, Secteur de la gestion et de l'administration (ED/MAS), à compter du 15 mai 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en mars 2003.

M^{me} Elizabeth Tinoco (République bolivarienne du Venezuela)

M^{me} Tinoco a été nommée directrice du Département des activités sectorielles (SECTOR), Secteur du dialogue social, à compter du 1^{er} avril 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en novembre 2006.

M^{me} Telma Viale (République d'El Salvador)

M^{me} Viale a été nommée directrice du Département du développement des ressources humaines (HRD), Secteur de la gestion et de l'administration (ED/MAS), à compter du 15 mai 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en novembre 2007.

M. Abimbola Sylvester Young (République de Sierra Leone)

M. Sylvester Young a été nommé conseiller principal pour les statistiques, Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION), à compter du 15 mai 2009. Le Conseil d'administration a annoncé sa promotion au grade D.1 en novembre 2001.

Genève, le 9 novembre 2009.

Points appelant une décision: paragraphe 5;
paragraphe 10;
paragraphe 16.